

Développement de curricula, de modules de formation et l'organisation de sessions de formation sur la LBC/FT/FP dans le cadre du renforcement des capacités techniques et méthodologiques des instituts de formation des enquêteurs

Sommaire	
I. Sigles et abréviations	2
II. Informations générales	3
1. Informations succinctes sur les projets Bonne Gouvernance II de la GIZ et SAIF d'Expertise France	3
2. Situation de départ	3
III. Objectifs	4
Objectif général de la mission	4
Objectifs spécifiques de la mission	5
IV. Résultats	6
1. Le diagnostic des curricula de formation existants	6
2. L'élaboration des curricula et des modules de formation associés	6
V. Méthodologie et prestations attendues des consultants	7
1. État des lieux	7
2. Développement des outils pédagogiques	8
3. Formation des formateurs	8
4. Formation de la cible	9
VI. Calendrier de mise en œuvre et profils des consultants	9
1. Profils des consultants	9
2. Cadre estimatif détaillé	10
VII. Financement de la mesure et logistique	10
VIII. Durabilité	11

I. Sigles et abréviations

AGRAC	Agence de Recouvrement des Avoirs Criminels
ARINWA	Asset Recovery Inter-Agency Network for West Africa
BMZ	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement d'Informations Financières
GAFI	Le Groupe d'Action Financière Internationale
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
MIS	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
LBC/FT/FP	Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive
PPEF	Pôle Pénal Economique et Financier
OSC	Organisation de la Société Civile
SAIF-CI	Soutien aux Actions d'Intégrité Financière en Côte d'Ivoire
SATTA	Section antiterroriste du Tribunal d'Abidjan

II. Informations générales

1. Informations succinctes sur les projets Bonne Gouvernance II de la GIZ et SAIF d'Expertise France

La démarche d'accompagnement définie dans les présents termes de référence est mise en œuvre conjointement par deux projets dans le cadre de l'approche Team Europe. Le premier, intitulé « Renforcement de la bonne gouvernance pour la redevabilité, l'intégrité et la transparence en Côte d'Ivoire », ou « Bonne Gouvernance II », est mis en œuvre par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). La deuxième phase du projet, qui a débuté en mai 2024, vise à renforcer le cadre institutionnel de l'intégrité dans l'administration et l'économie de la Côte d'Ivoire, y compris au sein de la société civile et du secteur privé. Les interventions du projet s'articulent autour de quatre axes : 1) le soutien aux institutions chargées du contrôle de l'administration ; 2) le soutien aux acteurs de la chaîne pénale intervenant dans la lutte contre la criminalité économique et financière ; 3) le soutien aux OSC et l'amélioration de la communication des partenaires sélectionnés afin d'instaurer un dialogue public sur l'intégrité ; et 4) la collaboration avec des institutions de formation en vue de l'élaboration et de la mise en place de curricula de formation continue, accompagnés de cas pratiques concrets, ainsi que de l'organisation de sessions de formation dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les présents termes de référence s'inscrivent dans le quatrième axe (composante 4) du projet de la GIZ.

Le deuxième projet, SAIF-CI (Soutien aux actions d'intégrité financière en Côte d'Ivoire), est mis en œuvre par Expertise France avec un financement de la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire. Il vise à renforcer le dispositif ivoirien de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (LBC/FT/FP) et, plus largement, la gouvernance de l'intégrité financière, afin d'aligner la Côte d'Ivoire sur les normes internationales, notamment celles du GAFI. Les interventions du projet sont organisées en deux volets : le volet préventif et le volet répressif.

2. Situation de départ

Dans une dynamique de coordination des mesures d'appui-conseil à la partie nationale, la GIZ et Expertise France accompagnent activement et en étroite collaboration les différentes structures nationales dans le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Ces appuis se sont intensifiés depuis l'inscription de la Côte d'Ivoire sur la liste des juridictions faisant l'objet d'un suivi renforcé (liste grise), afin de corriger les défaillances stratégiques relevées à l'issue de l'évaluation mutuelle.

Le projet Bonne Gouvernance II a bénéficié d'une extension budgétaire qui a permis la mise en place d'une nouvelle composante 4. À travers cette composante et afin d'améliorer la durabilité de ses actions, la GIZ se propose d'appuyer différents instituts de formation pour :

- améliorer ou élaborer des curricula de formation initiale ou continue portant sur la LBC/FT/FP ;
- développer les différents modules en y intégrant des cas pratiques tenant compte des tendances récentes en matière de criminalité économique et financière ;
- conduire des formations de formateurs et différentes sessions de formation au profit des acteurs nationaux.

L'objectif global est de créer les conditions permettant aux instituts de formation de dispenser, à moyen terme, des formations en matière de LBC/FT de manière autonome, sans recourir à une assistance extérieure.

À cet effet, une première étude portant sur la cartographie des instituts de formation de la chaîne pénale a été conduite. Elle a permis d'identifier deux structures importantes autour desquelles les mesures d'appui de cette composante 4 peuvent être planifiées. Il s'agit de l'Institut national de formation judiciaire (INFJ) et de la Direction de la formation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Quant au projet SAIF-CI d'Expertise France (2024-2027), il s'inscrit dans une dynamique de capitalisation des nombreuses mesures de renforcement des capacités des différents acteurs en matière de LBC/FT/FP. Il prévoit de développer, avec les institutions concernées, des curricula de formation afin de pérenniser les actions de renforcement des capacités au profit de la police, de la gendarmerie et, potentiellement, d'autres acteurs, notamment les douanes ainsi que les services chargés des forêts et de l'environnement.

Cette collaboration entre la GIZ et Expertise France permet de mutualiser les expertises, d'éviter les chevauchements, d'assurer la cohérence des appuis internationaux et de construire des outils de formation pérennes qui pourront être utilisés par les bénéficiaires après la clôture des deux projets. Cette initiative s'inscrit ainsi dans une démarche de pérennisation des actions de formation mises en œuvre par la GIZ et Expertise France.

III. Objectifs

Objectif général de la mission

La mission a pour objectif de doter les institutions nationales de formation concernées de dispositifs pérennes, cohérents et directement opérationnels de formation continue en matière de LBC/FT/FP. À cette fin, le/la consultant/e devra, en lien avec une expertise nationale et dans une démarche participative fondée sur les besoins réels des bénéficiaires :

- (i) établir un diagnostic précis de l'offre de formation, des capacités institutionnelles et pédagogiques et des lacunes de compétences ;

- (ii) concevoir ou réviser au moins deux curricula de formation continue et leurs modules associés ;
- (iii) élaborer des outils pédagogiques et des cas pratiques adaptés au contexte ivoirien ;
- (iv) former et accompagner un vivier national de formateurs ; et
- (v) appuyer l'expérimentation, l'évaluation, l'amélioration et l'appropriation institutionnelle des dispositifs développés, afin de permettre leur déploiement autonome et régulier.

Objectifs spécifiques de la mission

Le/la consultant/e devront :

- analyser l'organisation, les procédures de programmation, les publics, les volumes horaires, les méthodes pédagogiques, les mécanismes de validation et les ressources disponibles pour la formation continue dans chaque institution bénéficiaire ;
- inventorier et examiner les curricula, modules, supports et cas pratiques existants afin d'en apprécier la pertinence, l'actualité, la cohérence pédagogique et le degré d'intégration de la LBC/FT/FP ;
- identifier, par institution et par catégorie de bénéficiaires, les compétences à renforcer, les situations professionnelles critiques, les contraintes de mise en œuvre et les priorités de formation ;
- définir l'architecture de chaque curriculum : finalités, compétences visées, publics, prérequis, parcours, modules, durées, modalités d'animation, ressources, évaluations et conditions de certification ou de validation ;
- concevoir des modules différenciés selon les fonctions exercées, notamment l'analyse, la recherche et l'interpellation, les perquisitions et saisies, l'investigation financière, la coopération interservices et le traitement judiciaire des dossiers ;
- renforcer les capacités de recherche, de recueil, de croisement et d'analyse du renseignement financier, y compris à partir des administrations, organismes publics, acteurs non assujettis, sources humaines légalement mobilisables et sources ouvertes, compte tenu du poids de l'économie informelle ;
- élaborer au moins quatre cas pratiques contextualisés, fondés sur des situations nationales anonymisées ou reconstituées, couvrant les principales étapes de détection, d'enquête, de poursuite, de saisie et de confiscation ;
- produire, tester et finaliser les manuels du formateur et de l'apprenant ainsi qu'un aide-mémoire opérationnel ;
- former les formateurs nationaux, les accompagner lors de formations pilotes et intégrer aux outils les enseignements issus de l'expérimentation ;
- proposer un mécanisme réaliste d'institutionnalisation, de mise à jour périodique, de suivi des acquis et d'évaluation différée des effets des formations sur les pratiques professionnelles.

IV. Résultat attendus

À l'issue de la mission, les résultats suivants devront être obtenus, documentés et validés par les parties prenantes :

1. Le diagnostic des curricula de formation existants

- un rapport de démarrage précise la compréhension de la mission, la méthodologie, les outils de collecte, les interlocuteurs, le calendrier et la répartition des responsabilités au sein de l'équipe ;
- les curricula, modules, pratiques pédagogiques, capacités disponibles et contraintes institutionnelles de chaque structure sont analysés ;
- les besoins et compétences prioritaires sont cartographiés par institution, fonction, catégorie de bénéficiaires et type de formation continue ;
- les lacunes relatives à la LBC/FT/FP, à l'investigation financière, au renseignement financier et à l'organisation fonctionnelle des services d'enquête sont clairement établies ;
- un rapport de diagnostic assorti de recommandations hiérarchisées et d'une feuille de route de développement des curricula est validé.

2. L'élaboration des curricula et des modules de formation associés

- au moins un curriculum de formation continue, accompagnés de leurs modules, scénarios pédagogiques et dispositifs d'évaluation, sont conçus ou révisés, validés et prêts à être intégrés dans les plans de formation des institutions concernées ;
- les contenus couvrent les compétences communes et les besoins propres aux policiers, gendarmes, douaniers, agents des eaux et forêts et autres acteurs retenus, selon leurs attributions ;
- au moins quatre cas pratiques contextualisés et cohérents avec les modules sont élaborés, testés et intégrés aux outils de formation ;
- un manuel du formateur, un manuel de l'apprenant et un aide-mémoire opérationnel sont disponibles dans une version validée et reproductible ;
- un vivier de formateurs nationaux maîtrise les contenus, les méthodes d'animation et les modalités d'évaluation et est en mesure d'assurer la réplique autonome des formations ;

Il est à noter qu'à ce jour, la formation initiale des agents et fonctionnaires de police, des militaires de la gendarmerie ainsi que des autres corps d'officiers de police judiciaire ne prévoit pas de modules spécifiques consacrés à la criminalité économique et financière, notamment à la LBC/FT/FP. L'analyse préliminaire des besoins montre que les curricula de formation initiale existants sont déjà très denses et qu'il est difficile d'y intégrer suffisamment cette thématique, les écoles de formation n'envisageant pas de prolonger la durée des cursus initiaux. Dans le cadre de la présente mesure, le choix portera donc exclusivement sur la formation continue, avec pour cible principale les officiers et commissaires de police, les gendarmes, les douaniers et les agents des eaux et forêts. Les modules destinés aux OPJ devront également porter sur

l'organisation fonctionnelle des services d'enquête, en promouvant la spécialisation des différents acteurs dans une dynamique de complémentarité et d'efficacité opérationnelle. Ils devront notamment préciser l'articulation entre les fonctions d'analyse, de recherche et d'interpellation, de perquisition et de saisie, ainsi que les autres fonctions concourant à la conduite efficace des enquêtes. Une attention particulière devra, en outre, être accordée à la recherche, au recueil, au croisement et à l'analyse du renseignement financier. À cet égard, les modules devront développer les capacités des enquêteurs à rechercher l'information au-delà des seules données détenues par les assujettis à la LBC/FT/FP, notamment auprès des administrations et organismes publics, des acteurs économiques et professionnels non assujettis, des sources humaines légalement mobilisables et des sources ouvertes. Cette orientation est particulièrement importante dans le contexte régional, caractérisé par le poids de l'économie informelle, qui impose de diversifier les sources d'information et les méthodes de reconstitution des flux financiers et patrimoniaux.

V. Méthodologie et prestations attendues du / de la consultant/e

La mission sera exécutée en quatre phases successives. Pour chacune d'elles, le/la consultant/e devront préparer les travaux, mobiliser les parties prenantes, produire les livrables intermédiaires, animer leur examen technique, intégrer les observations reçues et soumettre une version finale pour validation. L'expert/e international/e assurera la cohérence d'ensemble et la coordination technique de l'équipe, sans préjudice des responsabilités spécifiques précisées dans le cadre estimatif.

1. État des lieux

Le/la consultant/e réaliseront un état des lieux institutionnel, pédagogique et opérationnel. Ils élaboreront une note de cadrage, une matrice d'analyse documentaire, des questionnaires et guides d'entretien, puis conduiront les consultations auprès des institutions de formation et des services utilisateurs. L'analyse devra relier les besoins de compétences aux fonctions effectivement exercées, aux risques de LBC/FT/FP, aux contraintes de l'économie informelle et aux conditions concrètes d'intégration des formations dans les dispositifs existants.

- appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un groupe stratégique réunissant les directions de formation concernées, l'INFJ, la GIZ et Expertise France, avec la participation, selon les besoins, du PPEF, de la CENTIF, de la SATTA, de l'AGRAC et d'autres structures spécialisées ;
- organiser une réunion de lancement destinée à valider le périmètre, la méthodologie, les outils, les interlocuteurs, le calendrier et les modalités de validation ;
- collecter et analyser les textes, plans de formation, curricula, modules, supports, données d'activité et évaluations disponibles ;
- conduire les entretiens, ateliers ou groupes de discussion nécessaires avec les responsables, formateurs et bénéficiaires ;

- produire un rapport de diagnostic comprenant la cartographie des besoins, les compétences prioritaires, les contraintes, les options d'intégration et une feuille de route validée.

Les services de consultant/es national et international seront mobilisés pour conduire cet état des lieux.

2. Développement des outils pédagogiques

Sur la base du diagnostic validé, le/la consultant/e concevront ou réviseront les curricula et leurs modules associés selon une approche par compétences. Chaque curriculum précisera au minimum les publics, prérequis, objectifs d'apprentissage, progression, durée, méthodes, ressources, exercices, modalités d'évaluation, conditions de validation et mécanisme de mise à jour.

- développer au moins un curriculum de formation continue et les modules correspondant aux fonctions et niveaux de responsabilité des bénéficiaires ;
- intégrer des séquences consacrées à l'organisation fonctionnelle des services d'enquête, à la spécialisation complémentaire des équipes, à l'investigation financière et patrimoniale, au renseignement financier, aux sources ouvertes et aux sources autres que celles des assujettis ;
- élaborer au moins quatre cas pratiques fondés sur le contexte ivoirien et sur des enseignements tirés de dossiers nationaux anonymisés ou reconstitués ; chaque cas comprendra un scénario, un dossier documentaire, des consignes, un corrigé, une grille d'évaluation et des indications d'animation ;
- soumettre les projets d'outils à une revue technique et pédagogique, intégrer les observations puis produire les versions validées et reproductibles.

Les livrables de cette phase comprendront, pour chaque curriculum, les modules détaillés, le manuel du formateur, le manuel de l'apprenant, l'aide-mémoire opérationnel, les cas pratiques complets et les outils d'évaluation des acquis et de la formation.

La validation de ces différents outils s'effectuera conformément aux pratiques de chacun des partenaires ou selon tout autre mécanisme approprié permettant d'en garantir la pérennisation.

3. Formation des formateurs

Un vivier de formateurs composé de policiers, de gendarmes, de douaniers et de spécialistes des questions environnementales, répondant à des critères bien définis — par exemple, cinq ans d'expérience professionnelle et une connaissance de la criminalité économique et financière — devra être constitué afin d'assurer les fonctions de formateur.

Les consultants prépareront et animeront, pour chaque groupe cible, une formation de formateurs combinant maîtrise technique des contenus, appropriation des outils, techniques d'animation pour adultes, conduite des cas pratiques et évaluation des acquis. Ils vérifieront les

compétences obtenues au moyen de mises en situation et formuleront, pour chaque formateur, les besoins éventuels d'accompagnement complémentaire.

Cette formation de formateurs devra être conduite pour chacun des groupes cibles, sur la base des manuels élaborés à l'intention des formateurs.

Les formateurs nationaux conduiront ensuite des sessions pilotes sous la supervision des consultants. Ceux-ci observeront les séquences, recueilleront les retours des participants et des institutions, mesureront la compréhension et l'utilisabilité des outils, puis consigneront les ajustements dans un rapport de capitalisation. Les curricula, modules, manuels et cas pratiques seront finalisés sur cette base.

4. Formation de la cible

Les institutions mobiliseront les bénéficiaires et organiseront le déploiement des formations, avec l'appui méthodologique des consultants. Ces derniers fourniront les outils de suivi, consolideront les données de participation et d'évaluation immédiate, puis conduiront une évaluation différée auprès des personnes formées. Cette évaluation devra apprécier l'utilisation effective des acquis dans le travail, documenter des exemples d'application et formuler des recommandations pour les recyclages, la mise à jour des contenus et la pérennisation du dispositif.

À cette étape, la présence de l'un des experts nationaux, en l'occurrence l'expert magistrat, pourrait être requise afin d'assurer le suivi des formations dispensées par les formateurs retenus.

VI. Calendrier de mise en œuvre et profils des consultants

L'ensemble des tâches, activités et actions prévues dans le cadre de cette mesure devra être mis en œuvre au plus tard à la fin **du mois de juin 2027**. Il est toutefois souhaitable que les curricula soient élaborés au **plus tard en avril 2027**.

Un chronogramme détaillé est joint aux présents termes de référence.

1. Profils des consultants

Cette mission sera principalement conduite par un expert international et deux experts nationaux. Un expert international en pédagogie sera également associé à l'équipe d'experts. Il est donc prévu de mobiliser :

- ❖ **Un consultant international, expert en Lutte contre le Blanchiment des capitaux, financement du terrorisme et financement de la prolifération. Il devrait disposer de :**
 - Qualifications générales :

Formation : certificat d’officier de police ou de commissaire de police, ou tout autre diplôme universitaire de niveau BAC+5 en droit, criminologie, sciences politiques ou dans un domaine similaire.

Expérience professionnelle : au moins dix ans d’expérience professionnelle en lien avec la LBC/FT/FP. L’expert devra notamment justifier d’une expérience en matière d’investigation financière ainsi que dans la conduite de missions d’expertise portant sur l’identification des besoins de formation et l’élaboration de modules de formation en LBC/FT/FP au profit des différents corps de la chaîne pénale.

- Expérience régionale/connaissance du pays : l’expert doit justifier d’une bonne connaissance de la sous-région à travers des collaborations avec au moins une institution régionale partie prenante à la LBC/FT/FP (GIABA, ARINWA). Le consultant doit disposer d’une expérience en qualité de consultant international en Côte d’Ivoire.
- Langues

Excellente maîtrise du français (C2)

2. Cadre estimatif détaillé

Jours d’honoraires	Nombre d’expert. e.s	Nombre de jours par experte.	Total	Observations
Désignations : expert/e international en LBC/FT	01	70	70	L’expert international travaillera en collaboration avec les experts nationaux mobilisés pour la mission. Il assurera également la coordination de cette équipe pluridisciplinaire.

VII. Financement de la mesure et logistique

Dans cette objectif global, Expertise France (via le projet SAIF-CI) prendra en charge le/la consultant/e. Expertise France proposera pour cela un contrat de prestation de service d’expertise individuel, prenant en compte le nombre de jour homme précisé plus haut. Des bons de commande seront émis pour une ou plusieurs phases décrites plus haut.

Les coûts liés aux missions du/de la consultant/e seront pris en charge par Expertise France selon ses procédures internes.

Les différentes écoles de formation de la police d'Abidjan et de Korhogo ainsi que les écoles de gendarmerie, des douanes et des eaux et forêts pourraient être mises à contribution en qualité de lieu de formation.

VIII – Modalités de transmission et de sélection des candidatures

Les candidats devront transmettre, dans le cadre de leur offre :

- un **curriculum vitae (CV)** détaillant leur formation, leurs qualifications, leur expérience professionnelle générale et leurs expériences spécifiques en lien avec la mission ;
- une **preuve d'enregistrement au registre des sociétés** (registre de commerce, Kbis, attestation URSSAF ou tout document équivalent) ;
- une **note méthodologique** présentant leur compréhension des termes de référence, l'approche et la méthodologie proposées pour la réalisation de la mission, ainsi que le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- une **offre financière** précisant le taux journalier de l'expert, exprimé en euros ou en FCFA par jour-homme (JH).

Les offres seront évaluées selon les critères et la pondération suivants :

Critères d'évaluation	Pondération
Qualifications et formation du candidat	10 %
Expérience professionnelle générale	15 %
Expérience spécifique en lien avec la mission	30 %
Compréhension des termes de référence et pertinence de la méthodologie proposée	15 %
Offre financière	30 %
Total	100 %

IX. Durabilité

Au-delà de la validation des différents outils, les deux structures identifiées veilleront à intégrer cette mesure dans leurs plans formels de formation continue ou initiale, selon le cas, afin d'en garantir l'institutionnalisation. Les différents curricula, guides et manuels à développer devront faire l'objet d'une gestion robuste des connaissances.

Dans le domaine de la LBC/FT/FP, la partie nationale augmente de manière appréciable et progressive les ressources propres affectées au renforcement des capacités. Il est attendu que

cette thématique prioritaire bénéficie également de ce type de financement afin d'assurer des recyclages périodiques et la pérennité de la mesure.

Fait à Abidjan, le 1^{er} octobre 2026